

Social

# Liquidation de NovAsco : place à la bataille judiciaire

Après la bataille sociale, le dossier NovAsco, sidérurgiste liquidé en novembre dernier, entre dans sa phase judiciaire. Elle a été lancée ce lundi depuis le ministère de l'Économie à Paris. L'État a déposé plainte contre Greybull Capital. Celle de 476 salariés va suivre.

« C'e n'était pas des paroles en l'air. » À la tribune de la conférence de presse organisée ce lundi midi au 7<sup>e</sup> étage du ministère de l'Économie à Paris-Bercy, Yann Amadoro, l'ex-représentant des salariés de NovAsco, paraît rassuré. Trahi tant de fois par des promesses en tout genre, au gré des quatre redressements judiciaires qui ont rythmé les onze dernières années du sidérurgiste, il ne cache pas son soulagement d'en voir aboutir une. À sa droite, Sébastien Martin, ministre délégué en charge de l'Industrie, vient d'annoncer que l'État déposait plainte ce lundi contre Greybull Capital auprès du tribunal des affaires économiques de Paris. Si la bataille sociale de NovAsco est pliée, la judiciaire ne fait que commencer!

Le ministre l'a bordé avec fermeté, ne mâchant pas ses mots envers Greybull Capital, ce fonds d'investissement britannique qui a abandonné Ascometal un an après l'avoir repris

moyennant 85 M€ d'aides publiques. En contrepartie, il devait en investir 90 M€, dont 15 M€ en fonds propres. Mais n'en a mis que... 1,5 M€. L'aumône... « L'État ne peut accepter que cet engagement pris devant la justice, les salariés et la nation n'ait pas été respecté. Et il ne peut supporter seul le coût humain, industriel et financier. On veut envoyer le message que face à de tels comportements, l'État ne laissera pas faire », précise Sébastien Martin.

Avant de se faire plus menaçant : « J'ai joué le jeu du dialogue pendant une dizaine de jours avec Greybull pour leur dire qu'ils avaient des responsabilités et ne pouvaient pas partir comme des voleurs. Au regard des 88,5 M€ qu'ils n'ont pas engagés, ils devaient en dédier une part à l'indemnisation des salariés. Mais quand il n'y a pas de respect des interlocuteurs, il faut engager des procédures. Désormais, nous ne parlerons plus que via nos avocats. »

**95 M€ de préjudice**  
Bercy évalue le préjudice à 95 M€. En plus du prêt de 85 M€, l'État réclame 2,75 M€ pour l'aide au chômage partiel de longue durée sans retour à l'emploi, 780 000 € de passif fiscal non recouvrable et 6,5 M€ de préjudice moral lié à l'impossibilité de mobiliser ces fonds pour d'autres projets d'intérêt général : « Cette somme vise à



Yann Amadoro (à gauche), l'ex-représentant des salariés de NovAsco et Me Laurent Paté, avocat des salariés, devant le ministère de l'Économie. Photo Philippe Marque

accompagner les salariés et le territoire pour envisager un avenir. » Ces faits sont aussi signalés au parquet au titre de l'article 40 pouvant recourir à la qualification d'escroquerie.

## Cinq ans de procédure ?

Les salariés, eux, vont engager une action judiciaire en responsabilité « dans quelques jours ». Une procédure individualisée, mais déposée collectivement. Sur les 531 licenciés, 476 (dont 378 à Hagondange et 51 à Custines) ont adhéré à la dé-

marche qu'ils financent en partie, les CSE supportant l'essentiel.

Leurs avocats messin et parisien, Me Laurent Paté et Christophe Clerc, vont déposer ces recours devant les juridictions concernées de Metz, Nancy, Saint-Étienne et Dunkerque dont dépendent les trois sites liquidés (Hagondange, Custines et le Marais à Saint-Étienne) ainsi que celui de Leffrincoucke, repris mais sans que tout le personnel ne soit conservé. « On veut obtenir une juste indemni-

sation des salariés victimes de ces manquements et qui n'ont pas eu droit à l'indemnité supralégale. Et faire reconnaître le comportement fautif de Greybull Capital, afin que les fonds d'investissement soient tenus de respecter leurs engagements lorsqu'ils reprennent des entreprises industrielles », appuie Yann Amadoro. Si le premier jugement est espéré d'ici un an, cette bataille judiciaire pourrait s'étendre sur cinq ans si elle va jusqu'en cassation.

• Textes : Philippe Marque

## Reprise du site : « Un certain nombre de personnes se sont positionnées »

Le site NovAsco d'Hagondange a-t-il encore un avenir ? Oui, estime le ministre délégué en charge de l'Industrie.

« Un certain nombre de personnes se sont positionnées auprès de la préfecture de Moselle mais il faut que ces projets mûrissent et soient confortés. Les démarches doivent être sérieuses et consolidées pour ne pas se retrouver à nouveau dans ce type de situation. »

Sébastien Martin veut fonctionner en trois étapes. La première consiste à assurer la continuité d'activité de Setforge, l'entreprise qui partageait le site d'Hagondange avec NovAsco et se trouve impactée techniquement par sa fermeture.

La deuxième est d'éviter l'installation d'une friche en permettant aux collectivités locales de s'approprier le foncier : « La banque des territoires sera partie prenante avec l'intercommunalité. » À ce stade, il est



Le site NovAsco d'Hagondange espère se refaire une place au soleil. Photo Karim Siari

d'ailleurs urgent de mieux sécuriser les lieux. De nombreux vols de cuivre et de ferraille sont déjà à déplorer.

Dans un troisième temps, « avec le conseil régional, »

l'État veut travailler à une reprise industrielle du site : « Mais cela ne se fait pas en 48 heures. Cela ne sera pas facile. Je ne vends pas du rêve. Mais la mobilisation est là. »

## « Côte à côte pour faire respecter le droit »

Interrogé sur la plainte que Talange a dit vouloir déposer contre l'État pour négligence dans ce dossier, le ministre délégué en charge de l'Industrie Sébastien Martin a précisé ne pas en avoir été avisé à ce stade. Me Christophe Clerc, l'avocat parisien des salariés, en a profité pour glisser qu'il n'approuvait pas la démarche : « Cette action ne nous paraît pas opportune. L'important, c'est que l'État et les salariés se mettent côte à côte pour faire respecter le droit. Au-delà du fait que nous pensons qu'elle a peu de chance de prospérer auprès des juridictions compétentes, cette action ne nous semble pas aller dans ce sens-là. Elle n'a pas le soutien des salariés. »

**Siège social**  
rue Théophraste-Renaudot  
54180 HOUEMONT  
N° vocal 0809 542 199  
www.estrepublicain.fr

**Portage**  
**Abonnements :**  
lerabonnement@estrepublishain.fr  
0 809 100 399 Service gratuit + prix de détail

**L'EST**  
Mouvement

**cebra**

**SOCIÉTÉ DU JOURNAL L'EST RÉPUBLICAIN SA** au capital de 100 440 280 €  
Siège social : rue Théophraste Renaudot 54180 HOUEMONT  
ISSN 0240-4958 - CPPAP 0428C83160

**Présidente du Groupe EBRA :** Sophie GOURMELEN  
**Directeur général, directeur de la publication :** Christophe MAHIEU  
**Rédacteur en chef :** Frédéric MACE

**Principal actionnaire :** EBRA appartient au groupe CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

**Imprimerie :** L'EST RÉPUBLICAIN, rue Théophraste Renaudot 54180 HOUEMONT

**Origine du papier :** France, Belgique, Suisse et Allemagne.

**Taux de fibres recyclées :** 97%

**Eutrophisation :** 0,010 Kg/Tonne de papier

**ACPM** A.R.P.P.  
Association des Régions Professionnelles de la Presse

**Logo de l'État**

**Logo de la République**

**Logo de la Justice**

**Logo de l'Économie**

**Logo de l'Industrie**

**PEFC**  
10-101041